

COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 2 septembre 2015 à 17H00.

PRESENTS: MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, VENERUCCI David.

Absents excusés : Mmes BECRET Lise, CHAPUT Marie-Ange, MM CAPART François, BUDIN Eric, BLANCHETETE Gilbert, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc.

1. Affectation de résultat complémentaire.

La présente délibération remplace celle du 26 août 2015 relative aux crédits budgétaires. Elle décide un complément d'affectation du résultat de fonctionnement 2014 au profit du compte 1068 pour un montant de 4 000 €. Ce qui porte le prélèvement global sur l'année à 32 700 € (BP + DM). Pour maintenir l'équilibre du budget, des recettes supplémentaires sont ouvertes au compte 7022 ventes de bois pour 4 000€.

A noter que ce prélèvement complémentaire était déjà voté par la délibération du 26 août 2015. Voté à l'unanimité.

2. Virements et ouverture de crédits budgétaires – budget de la Commune.

La présente délibération remplace celle du 26 août en matière de virements de crédits budgétaires.

1. Etant donné qu'un complément de prélèvement sur le résultat de fonctionnement 2014 a été décidé au profit du compte 1068 pour financer une subvention complémentaire de 4 000 € au Service de l'Eau (en investissement), il y a lieu de prévoir l'ouverture des crédits suivants :
 - compte 204164 Subvention de la Commune au Service de l'Eau : + 4000 € en dépenses, financés par l'affectation complémentaire votée ci-dessus au compte 1068.

Le maire signale qu'au budget primitif, la première partie de la subvention à verser au Service de l'Eau a été prise en charge au compte 1388 de manière erronée. Cette imputation avait été entérinée lors de la prise en charge du budget dans l'application Hélios par le trésorier. Il y a lieu de reporter la somme de 5 000 € du compte 1388 (prévue au BP 2105) au compte 204164. Il invite aussi le trésorier à corriger ses écritures au niveau des prévisions budgétaires.

Voté à l'unanimité.

2. S'agissant des travaux à l'école, les crédits budgétaires ont été prévus au compte 21311 « Mairie-école ». Le même bâtiment abrite mairie et école !

Le comptable souhaite que l'on distingue les dépenses entre le compte 21311 mairie et 21312 école.

Le conseil accepte le virement de crédits du compte 21311 au compte 21312 programme 1504 pour la somme prévue au budget primitif, soit 29 172 € (à rectifier également dans Hélios). Il complète les crédits d'un montant de 9 000 €. Ce complément est financé par une ouverture de crédits en recettes au compte 10222 FC TVA. Il y a lieu également de prévoir 124 € supplémentaires au compte 2183-1507 pour l'achat de l'imprimante, financés par une recette équivalente au compte 10222.

3. La délibération du 26 mars relative aux virements de crédits prévoyait l'ouverture de crédits pour le remboursement de la caution à Mme HENRARD. Le conseil confirme cette délibération (qui était correcte) en ouvrant des crédits au compte 165 : + 500 € en dépenses financés par un complément au compte 10222 FC TVA + 500 € en recettes.
4. Lors du budget primitif les crédits ouverts au compte 657 « subventions » ont été portés aux subdivisions suivantes :
 - Compte 6574 « subventions aux personnes privées » : 7 000 €
 - Compte 65737 « subventions aux organismes publics (CCAS) » : 500 €.

Cette distinction a été faite à la demande du trésorier. Or, il y a lieu d'inverser les sommes et de compléter le montant porté au compte 65737 de 500 €.

Le compte 6574 s'élève désormais à 500 € en prévisions budgétaires de l'année 2015 et le compte 65737 s'élève à 7 500 €. Le complément est financé par un prélèvement au compte 669 dépenses imprévues d'un montant de 500 €.

A l'unanimité, le conseil accepte ces virements et ouvertures de crédits.

Le maire,

J-F MARIEMBERG